

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 14 Octobre 2014, à 20 h 30, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire.

Etaient présents : Mmes Karine BATISTA, Odile BRITIS-BETBEDER, Marie-José DEDEBAN, Françoise BERDOY, Elsa PAYRI-CHINANOU, Carine SEPS, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Gilles LANOT, Denis DURANCET, Laurent KELLER, Lionel WALAS

Absents excusés : MM. Olivier LAULHE, Alain SCHINCARION (Pouvoir donné à Mme Marie José DEDEBAN).

Madame Odile BRITIS-BETBEDER a été désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 08 Septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Commission Ad Hoc Carte communale

Monsieur le Maire propose la création d'une commission restreinte pour travailler sur l'ébauche de proposition faite par le Bureau d'Etudes B2E Lapassade.

Lors de la rencontre avec le Syndicat Mixte du Grand Pau, il nous a été demandé de représenter une carte diminuant de 30% le nombre de terrains constructibles, sous peine de perdre le document d'urbanisme.

Mr Dominique KLEBER-LAVIGNE, MMES Marie José DEDEBAN, Françoise BERDOY et Odile BRITIS-BETBEDER se sont portés volontaires pour faire partie de cette commission.

Délibération n° 2014-1410-1 : Finances

Décisions modificatives – Budget 2014

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les modifications à apporter au budget 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses – Ouverture de crédits

Art. 73918 – Autres reversement fiscalité	+ 900 €
Art. 73925 – Fds Péréqu. Rec. Fisc. Intercomm.	+ 1 050 €

Annulation de recettes

Art. 61522 – Entr. Batiments	- 1 950 €
------------------------------	-----------

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOPTE** les décisions modificatives présentées

Consultation Cantine

Dans la continuité des débats précédents et la volonté du Conseil Municipal d'améliorer la qualité de ce service, l'appel d'offres a été lancé pour un nouveau prestataire. Les entreprises ont jusqu'au 31 octobre 2014 pour répondre. Le nouveau contrat débutera le 08 décembre 2014.

Point Voirie

Compte tenu que les devis présentés ont été élaborés chemin par chemin alors que la consultation devrait être traitée et présentée dans un dossier global, Mr BRUSQUE de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) est venu faire un état des lieux de l'ensemble de la voirie à améliorer sur la Commune, et nous sommes dans l'attente des résultats de son étude.

La subvention prévue au BP 2014 glissera sur 2015.

La Commission voirie étudiera l'opportunité d'un marché à bon de commande pour une durée de 4 ans ou d'une procédure d'appel d'offres classique annuel.

Délibération n° 2014-1410-2 : ADMINISTRATION GENERALE

Modification de la régie auprès de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} octobre 2007 une régie a été créée pour l'encaissement des repas pris à la cantine.

Il précise que depuis la rentrée scolaire et compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, les familles devront régler en plus de la cantine, des frais de garderie et de transport de l'Ecole de Saint-Armou vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Barinque. Il convient donc de rajouter ces produits à la régie.

Considérant que l'encaisse et le cautionnement restent inchangés

Considérant l'avis favorable de la Trésorière de Morlaas

ACCEPTTE de modifier la régie ainsi créée en rajoutant les produits suivants :

- la garderie,
- le transport de l'Ecole de Saint-Armou vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Barinque.

Délibération n° 2014-1410-3 : ADMINISTRATION GENERALE

Modification des Statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 5 juillet 2014, le Comité Syndical du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, a approuvé la modification des statuts de l'établissement, celle-ci portant sur deux points.

Tout d'abord, cette modification statutaire intègre les nouveaux champs d'intervention du SDEPA dans divers domaines liés à la mise en œuvre de la transition énergétique nationale.

En effet, la mise en place d'infrastructures de charge pour véhicules électriques, la création d'installations faisant appel aux énergies renouvelables (biogaz, cogénération,...), la possibilité de conclure des conventions intercommunales ou de mise à disposition, la coordination de groupements de commande en matière d'achat d'énergie par exemple, ou la possibilité de constituer des centrales d'achat, sont dorénavant à l'ordre du jour, tout comme la possibilité d'intervenir dans le domaine des communications électroniques dans l'intérêt des communes.

Ensuite, une extension du périmètre géographique du SDEPA.

En effet, l'article 33 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie, a posé le principe du regroupement des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au sein d'une entité unique de taille départementale.

Si jusqu'ici, seule la Ville de Biarritz demeurait non adhérente au SDEPA, celle-ci vient de se positionner de principe en vue d'une adhésion au syndicat.

Cette hypothèse ayant été évoquée lors de la dernière assemblée du SDEPA le 5 juillet 2014, le Comité Syndical a souhaité prendre une délibération de portée générale intégrant la commune de Biarritz dans l'hypothèse où celle-ci adhérerait avant la fin de la procédure de modification statutaire ce qui est dorénavant le cas.

Il est rappelé que cette modification ne deviendra effective, qu'à partir du moment où la majorité qualifiée des communes adhérentes au S.D.E.P.A. se sera prononcée favorablement dans un délai de trois mois, l'absence de réponse valant acceptation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu les articles L.5211-5, L5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les éléments présentés et après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques conformément aux dispositions du texte figurant en annexe.

Rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Morlaas

Monsieur Nicolas CASTAGNET présente comme il se doit le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Morlaas. Un exemplaire est disponible à la Mairie pour consultation.

Point Presbytère

Les travaux de sécurisation du Presbytère sont terminés. Monsieur le Maire demande à la Commission des Bâtiments communaux de travailler sur des projets futurs d'aménagements.

Questions diverses :

- **Terrains Mathy** : Afin de pouvoir délibérer sur l'acquisition des terrains de Mr MATHY, le maire a demandé une proposition chiffrée écrite.
- **Commission Sécurité Ecole** : Monsieur le Maire fait part du courrier des services de la Préfecture faisant part de leur satisfaction pour les améliorations apportées pour la sécurité de l'Ecole et signalant que le bâtiment va passer dans la Catégorie 5 puisque les enfants de petite section ne monte plus à l'étage. De ce fait, la commission sécurité ne passera plus pour ce bâtiment.
- **Dossier école** : Il est décidé de refaire une fiche projet école auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire afin d'optimiser la demande de subvention.
- **Prêt d'une salle** : Une demande de parents d'élèves est faite pour avoir à disposition une salle le mardi après-midi (après 15 h 30) pour dispenser via un professeur privé, des cours d'anglais collectifs payants. Après avoir soulevé plusieurs interrogations, la décision est suspendue et le projet à rediscuter avec les parents et en conseil d'école.

- **ADMR** : L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) recherche un référent par village. Mme Marie José DEDEBAN accepte d'en assumer le rôle.
- **Commission d'Animation** : Madame Karine BATISTA fait part des travaux de la Commission animation, vie scolaire. La communication avec la population s'articulera autour :
 - d'un bulletin avant la fin de l'année,
 - d'une invitation début janvier 2015 autour de la nouvelle année,
 - d'une présentation des choix budgétaires et du budget réalisé au mois de mars,Nous étudions la possibilité de faire un site internet pour la Commune.
- **Point sur les TAP (Temps d'Activités Scolaires)** : Une rencontre est prévue le jeudi 16 octobre 2014, à 18 h 30, avec le personnel communal pour faire le point après cette première période de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Frédéric CAYRAFOURCQ.